

Bruxelles, le 13 mai 2024
(OR. en)

9690/24

CO EUR-PREP 13

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Réunion du Conseil européen (27 et 28 juin 2024) – Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et la présidente de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion visée en objet.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

I. UKRAINE

Le Conseil européen se penchera sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine dans toutes ses dimensions. Il débattrà du soutien global apporté par l'Union à l'Ukraine et à sa population.

II. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Le Conseil européen reviendra sur la question de la sécurité et de la défense, y compris sur la nécessité pour l'Europe d'accroître sa préparation et ses capacités globales en matière de défense et de renforcer davantage sa base industrielle et technologique de défense. Dans ce contexte, il examinera les progrès accomplis en ce qui concerne les possibilités de mobiliser davantage de fonds pour l'industrie européenne de la défense.

III. COMPÉTITIVITÉ

Dans le prolongement de ses conclusions d'avril 2024, le Conseil européen reviendra sur l'union des marchés des capitaux et examinera les progrès accomplis en ce qui concerne les actions visant à renforcer la compétitivité de l'Union, à assurer sa résilience économique et à permettre au marché unique de déployer tout son potentiel.

IV. RELATIONS EXTÉRIEURES

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur d'autres questions spécifiques de politique étrangère, y compris la situation au Proche-Orient.

V. PROCHAIN CYCLE INSTITUTIONNEL

Le Conseil européen adoptera le programme stratégique 2024-2029 et des conclusions sur une feuille de route pour les travaux futurs sur les réformes internes. Il abordera également les nominations pour le prochain cycle institutionnel.
